



Succession suite a deces d un epoux et vente du bien

Par **franisa**, le 12/11/2014 à 17:40

bonjour,

mon epoux est decede il y a trois ans, nous avons fait une donation au dernier des vivants.
je voudrais vendre ce bien (residence principale) en accord avec mes trois enfants
quel va etre le partage du fruit de cette vente????
merci de votre reponse
cordialement

Par **Lag0**, le 12/11/2014 à 18:09

Bonjour,

Le partage du produit de la vente sera fait en fonction des parts de propriété de chacun.
Difficile d'être plus précis puisque nous ignorons les parts de propriété actuelles.
Peut-être êtes vous plein propriétaire à 50% et usufruitière des autres 50%, vos 3 enfants se partageant la nue propriété de ces 50%, mais peut-être avez-vous plus ou moins de pleine propriété sur ce bien, ça, vous seule le savez...

Par **franisa**, le 12/11/2014 à 18:12

merci pour votre reponse si rapide

bonne soirée
cordialement